



RÉGION ACADÉMIQUE BOURGOGNE- FRANCHE-COMTÉ

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale académique de l'immobilier

Affaire suivie par : Frédéric Wicker

Tél : 03 80 44 86 21

Mél : dri-dijon@region-academie-bourgogne-franche-comte.fr

2 G rue Général Delaborde
BP 81 921
21019 Dijon cedex

Direction régionale académique de l'immobilier

Besançon, le 20 février 2025

**Monsieur François Rebsamen, Président de la
Métropole de Dijon
40 avenue du Drapeau
CS 17510
21075 Dijon Cedex**

Objet : Construction d'un campus d'enseignement supérieur sur le site de Maret

P.J. : Dossier de demande de co-financement

Monsieur le Président, Monsieur le Ministre,

Par le présent courrier, j'ai l'honneur de vous adresser le dossier de demande de cofinancement pour le projet de construction du campus urbain sur le site Maret à Dijon, dont la région académique Bourgogne Franche-Comté assure la maîtrise d'ouvrage.

Cette opération inscrite au CPER 2021-2027, au volet enseignement supérieur recherche et innovation, vise à rassembler sur ce seul site, dans les bâtiments existants et créés, les locaux de Sciences-Po Dijon, de l'Ecole Supérieure de Musique (ESM), et ceux de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts (ENSA).

Lors du dernier comité de pilotage qui s'est tenu le 13 décembre 2024, a été validée la phase d'avant-projet définitif. L'opération bénéficie à ce jour, d'un budget validé de 20 M€ dont 5,6 M€ du MESR, 1.5 M€ de la DRAC, 8.8 M€ de la Région Bourgogne Franche-Comté et 4.1 M€ de Dijon Métropole.

Votre participation est ainsi au titre du CPER 2021-2027, d'un montant de 3,1 M€ et 1 M€ au titre du dispositif « Territoires en Actions » intégré au CPER 2021-2027.

Les phases de conception « Projet » et de dépôt des dossiers d'autorisations administratives viennent d'être lancées dès ce début d'année. Le démarrage des travaux est prévu pour octobre 2025, afin de livrer l'opération début 2028.

En termes d'échéancier budgétaire, il conviendrait que les autorisations de programmes puissent être déléguées dès le début du second semestre 2025. Le calendrier de versement des crédits de paiement sera à établir dans le cadre de la rédaction de la convention de financement passée entre l'Etat et la Métropole de Dijon.



Mes services restent à votre disposition pour établir la convention de co-financement permettant d'en valider les aspects budgétaires et administratifs.

Complémentairement, pour une bonne synergie des parties prenantes du projet, le comité de pilotage de l'opération sera maintenu.

Seront organisées, a minima, deux réunions par an, nous permettant de faire un point concernant l'état d'avancement sur les aspects techniques, le déroulé calendaire, les aspects financiers et tout autre point qui s'avèrerait nécessaire.

Il va de soi que mes services se tiennent à votre disposition pour permettre la prise en compte de ma demande.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.

Bien à vous,

**La rectrice de la région académique
Bourgogne Franche-Comté, rectrice de l'académie
de Besançon,
Chancelière des universités,**

Nathalie ALBERT-MORETTI